

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Avis portant ouverture au titre de l'année 2013 d'un concours interne de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels

NOR : INTE1319466V

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 23 juillet 2013, le concours interne de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels visé à l'article 3 du décret n° 2012-523 du 20 avril 2012 modifiant le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2013 aura lieu aux dates suivantes :

- à partir du 12 novembre 2013 : évaluation des dossiers de candidature en Ile-de-France ;
- à partir du 9 décembre 2013 : épreuve orale en Ile-de-France.

Peuvent faire acte de candidature les lieutenants de 1^{re} classe et les lieutenants hors classe du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce cadre d'emplois au 1^{er} janvier 2013.

Le nombre total possible d'inscriptions sur la liste d'aptitude est de 162 postes.

L'épreuve orale se déroulera en Ile-de-France.

Les personnes qui souhaitent faire acte de candidature à ce concours doivent télécharger directement leur dossier sur le site du ministère de l'intérieur, à l'adresse suivante : www.interieur.gouv.fr, au plus tard le 24 septembre 2013. Au-delà de cette date, le téléchargement sera impossible.

Les dossiers de candidature complets et vérifiés par les services départementaux d'incendie et de secours devront être retournés au plus tard le 1^{er} octobre 2013 (le cachet de la poste faisant foi).

Aucune suite ne sera réservée aux dossiers de candidature soit incomplets, soit postés hors délai (après le 1^{er} octobre 2013).